

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

avec comptes annuels au 31 décembre 2016 de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

A l'Assemblée générale de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

Lausanne, le 6 avril 2017
mg/6.3

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA



Serge Clément
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Karine Badertscher Chamoso
Experte-réviseur agréée

Annexe

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF	Annexe	2 016	2 015
Banque, CCP et Caisse		891 638	366 762
Liquidités		891 638	366 762
Bailleurs de fonds débiteurs		59 132	293 447
Financements programmes versés à l'avance	5.5.5	1 010 608	946 348
Créances sur Fédération et associations nationales Handicap International	5.5.4 / 5	164 310	968 241
Donateurs débiteurs		168 240	
Autres créances à court terme		10 880	16 827
Créances à court terme		1 413 170	2 224 863
Comptes de régularisation	5.5.3	43 420	35 843
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 348 228	2 627 468
Garantie Loyer		17 611	17 609
Immobilisations Financières		17 611	17 609
Equipements et outillages			
Matériel de bureau et mobilier		353	43
Matériel informatique		13 553	19 592
Immobilisations Corporelles	5.5.1	13 906	19 635
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		31 517	37 244
TOTAL ACTIF		2 379 745	2 664 712

PASSIF	Annexe	2 016	2 015
Bailleurs de fonds créditeurs		856 629	644 925
Dettes envers la fédération et associations nationales Handicap International	5.5.4 / 5	543 280	613 037
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		116 461	135 071
Financements programmes à verser	5.5.5	210 859	618 263
Autres engagements à court terme		365	1 190
Comptes de régularisation	5.5.4	8 086	8 161
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COUR TERME		1 735 680	2 020 647
Report à nouveau		2 651	2 651
Apport avec droit de reprise		641 414	641 414
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		644 065	644 065
TOTAL PASSIF		2 379 745	2 664 712

2. COMPTE DE RESULTAT 2016

COMPTE DE RESULTAT	Annexe	2 016	2 015
Dons collectés	5.5.6	3 604 212	4 603 124
Financements et subventions affectés	5.5.6 / 7	4 297 919	6 171 388
Rétrocession de financements par la fédération	5.5.6 / 7	34 704	50 991
Subvention d'exploitation de la Fédération Handicap International	5.5.5	540 398	222 480
Autres produits de gestion courante		272 064	287 691
Cotisations des membres		413	374
PRODUITS D'EXPLOITATION		8 749 710	11 336 048
Financements des programmes HI		5 529 532	8 190 531
Subvention versée à la Fondation Handicap International			50 000
Frais de mailings		805 793	885 528
Frais de personnel		1 524 916	1 571 325
Dotation aux amortissements sur immobilisations		9 637	6 682
Autres charges d'exploitation		883 896	652 700
CHARGES D'EXPLOITATION		8 753 774	11 356 766
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 064	-20 718
Intérêts et produits assimilés		2	49
Différences positives de change		18 404	77 738
PRODUITS FINANCIERS		18 406	77 787
Différences négatives de change		14 342	80 425
CHARGES FINANCIERES		14 342	80 425
RESULTAT FINANCIER		4 064	-2 638
Produits exceptionnels	5.5.9		23 356
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			23 356
TOTAL DES PRODUITS		8 768 115	11 437 191
TOTAL DES CHARGES		8 768 116	11 437 191
EXCEDENT OU DEFICIT		0	0

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		2 016	2 015
Location matériels et espaces publics	5.4.3	21 541	2 490
Création et diffusion spot TV	5.4.3	5 500	
TOTAL CHARGES		27 041	2 490
Contributions volontaires - organismes publics	5.4.3	21 541	2 490
Contributions volontaires - organismes privés	5.4.3	5 500	
TOTAL PRODUITS		27 041	2 490
IMPACT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SUR LE RESULTAT			

3. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Annexe	2016	2015
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	9 637	6 682
(Augmentation) / diminution des créances	5.5.4	811 692	-704 524
(Augmentation) / diminution des stocks			5 424
(Augmentation) / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.3	-7 576	29 857
(Augmentation) / diminution des dettes à court terme	5.5.4	-284 893	470 659
(Augmentation) / diminution des comptes de régularisation passif	5.5.4	-75	-11 297
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		528 785	-203 199
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	-3 955	-13 941
Cession d'immobilisations corporelles		48	
Augmentation des immobilisations financières		-2	-3
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		-3 909	-13 944
Total. Variation des flux		524 876	-217 143
C Augmentation des liquidités			
Existant initial des liquidités (01.01)		366 762	583 905
Existant final des liquidités (31.12)		891 638	366 762
Variation des liquidités		524 876	-217 143

4. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Capital de l'organisation	Situation au 01.01.2016	Entrées	Transferts	Sorties	Situation au 31.12.2016
Report à nouveau	2 651				2 651
Apport associatif avec droit de reprise	641 414				641 414
Total	644 065				644 065

5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2016

En 2015 le résultat de l'association affichait le record de Fr. 11'437'191, en 2016 le résultat baisse de 23% à Fr. 8'768'115.

5.1 Evolution des emplois

Après répartition des frais généraux, les emplois fléchissent de Fr. 11'437'191 en 2015 à Fr. 8'768'115 en 2016. Cette baisse de Fr. 2'669'076 correspond à :

- une baisse de Fr. 2'692'391 sur les missions sociales (-30%).
- une hausse de Fr. 19'140 des coûts de la recherche de fonds
- une hausse de Fr. 2'336 des coûts de l'activité communication.
- une hausse du coût des services généraux de Fr. 1'839.

5.2 Evolution des ressources

Sur la même période, les ressources reculent également de Fr. 11'437'191 à Fr. 8'768'115. Les éléments suivants expliquent la diminution de Fr. 2'669'076 :

- baisse de Fr. 1'889'758 (-30%) des fonds bailleurs affectés
- baisse de Fr. 998'911 (-22%) des recettes de la collecte
- augmentation des autres ressources de Fr. 219'593.

Avec Fr. 1'411'811 de financements affectés, le DFAE est en 2016 le principal bailleur en volume et contribue pour 33% du volume total ; il est suivi par la Chaîne du Bonheur avec 28% pour Fr. 1'233'957 de fonds affectés.

5.3 Utilisation des fonds collectés

Les missions sociales financées

Les ressources en collecte et en fonds bailleurs ont permis de financer des programmes du réseau Handicap International dans les pays et régions suivants: Afghanistan, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Bangladesh, Burkina Faso-Niger, Cambodge, Colombie, Corée du Nord, Ethiopie, Haïti, Indonésie, Irak, Kenya, Laos, Libye, Maghreb, Mali, Moyen-Orient, Mozambique, Népal, Philippines, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone-Libéria, Soudan du Sud, Crise Syrienne, Tchad et Ukraine.

Utilisation des fonds

Sur un total de Fr. 7'936'835 de dons et de financements bailleurs, Fr. 6'351'237 (80 %) ont été affectés aux missions sociales de l'association. Le solde de Fr. 1'585'598 (20%), ajouté aux autres ressources diverses de Fr. 831 281 est affecté au financement des activités de recherche de fonds et de communication, ainsi qu'à la gestion de l'association.

5.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Handicap International - Association nationale suisse sont présentés en concordance avec les normes comptables suisses. Ils sont conformes aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC relative aux organisations à but non lucratif.

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques.

Handicap International - Association nationale suisse a reçu la certification ZEWO pour son intégrité financière, ainsi que pour la présentation des comptes conformes à leurs recommandations.

1. La transparence financière :

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique.

Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- Missions sociales :
 - o Financement des programmes
 - o Campagne contre les mines et les BASM
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chacune de ces quatre rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

2. La cogestion des programmes :

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le département programme de la Fédération ou d'une autre association nationale.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des Ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

3. L'application des principes comptables appelle les précisions suivantes :

Créances et capitaux étrangers à court terme.

Il s'agit de créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, de la fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont déterminés par le résultat du change effectué par les banques.
- Les cours appliqués aux dépenses en devises étrangères sont les cours moyens pondérés résultant des cours constatés sur les entrées et des cours du jour publiés.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Les pertes ou gain de change ainsi constatées sont enregistrés dans le compte des pertes et profits.

Bailleurs de fonds débiteurs et bailleurs de fonds créditeurs.

Les fonds alloués par les bailleurs institutionnels sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués au bailleur. Il ne s'agit donc pas de « fonds liés » au sens notamment de la nouvelle RPC 21 et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Les financements des bailleurs ne sont comptabilisés comme produit qu'au moment de leur utilisation effective. Les excédents des montants reçus des bailleurs sur les montants utilisés apparaissent au passif dans les dettes de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds créditeurs ». Inversement, les excédents des montants utilisés sur les versements reçus des bailleurs apparaissent à l'actif dans les créances de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds débiteurs ».

Financements programmes versés à l'avance

Ce poste comprend les versements des fonds bailleurs effectués durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore imputés sur les projets.

Financements programmes à verser.

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds bailleurs non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

Immobilisations financières

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Equipement et outillage: linéaire, 5 ans
- Matériel de bureau: linéaire, 4 ans
- Mobilier: linéaire, 5 ans
- Matériel informatique: linéaire, 3 ans
- Matériel audiovisuel: linéaire, 5 ans

La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

Apport associatif avec droit de reprise.

Suite à la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de Fr. 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

Valorisation des contributions en nature

En conformité avec les normes comptables applicables en Suisse, les contributions en nature ou volontaires sont appréhendées dans le Compte de Résultat.

En 2016, l'association a bénéficié de prestations gratuites dans le cadre des journées « Broken Days », organisées et centrées sur la rénovation de la « Broken Chair » installée sur la place des Nations à Genève. Les prestations offertes par la Ville de Genève pour une valeur de Fr. 21'541 comportaient notamment la location des espaces publics à différents endroits de la Ville de Genève (Place des Nations, Quai Wilson, Pont du Mont Blanc), mais aussi la location de matériel. A la même occasion, un spot TV d'une valeur de Fr. 5'500 a également été conçu et offert à l'association par la chaîne de télévision Léman Bleu.

Mutualisation des fonds collectés

Handicap International - Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ceci signifie qu'avant toute affectation sur un objet précis, ces ressources sont inscrites dans une réserve « toutes missions » et sont ensuite affectées à des projets et besoins identifiés comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain. De ce fait, ces fonds ne sont pas « des fonds affectés » au sens des normes RPC et n'apparaîtront pas dans le tableau de variation du capital.

Plan de prévoyance

Handicap International – Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés. Le plan de prévoyance est un plan de primauté des cotisations selon les dispositions de Swiss GAAP RPC 16. Les cotisations de l'employeur sont incluses dans le compte de résultat de la période durant laquelle elles se réfèrent (en 2016: Fr. 103'586 et en 2015: Fr. 106'912).

5.5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

Valeurs 2016 en CHF	Equipements et outillage	Matériel de bureau et Mobilier	Matériel Informatique	Matériel audiovisuel	Total
Valeurs brutes					
Solde au 01.01	390	38 096	76 938	7 919	123 343
Acquisitions		375	3 580		3 955
Cessions			2 483		2 483
Mises au rebut			34 205	6 364	40 569
Solde au 31.12	390	38 471	43 830	1 555	84 246
Amortissements cumulés					
Solde au 01.01	390	38 053	57 346	7 919	103 708
Augmentations		66	9 571		9 637
Diminutions			36 640	6 364	43 004
Solde au 31.12	390	38 119	30 277	1 555	70 341
Valeurs nettes au 01.01	0	43	19 592	0	19 635
Valeurs nettes au 31.12	0	352	13 553	0	13 905

5.5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

5.5.3 Comptes de régularisation de l'actif.

Pour l'exercice en cours, il s'agit de charges constatées d'avance en 2016 pour Fr. 29'492 de coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons qui eux n'ont été encaissés qu'en 2017, et de Fr. 13'928 de charges payées à l'avance. En 2015, les montants respectifs des charges constatées d'avance étaient de Fr. 23'926 et Fr. 11'917.

5.5.4 Autres créances et autres dettes.

Créances à court terme	2 016	2 015
Handicap International Fédération Lyon	160 547	967 563
Handicap International Fédération COB	514	
Fondation Handicap International	3 249	678
Créances sur fédération et Associations nationales	164 310	968 241
Donateurs débiteurs	171 293	
Autres	1 077 567	1 256 622
Autres débiteurs	1 248 860	1 256 622
TOTAL	1 413 170	2 224 863

Capitaux étrangers à court terme	2 016	2 015
Handicap International Fédération COB	543 280	608 318
Handicap International France		4 719
Dettes envers fédération et Associations nationales	543 280	613 037
Charges à payer	8 086	8 161
Comptes de régularisation	8 086	8 161
Autres créditeurs	1 184 314	1 399 449
TOTAL	1 735 680	2 020 647

5.5.5 Analyse des opérations réalisées avec la fédération et les associations nationales Handicap International.

	Fédération HI COB	Fédération HI LYON	FONDATION HI	Total
ACTIF :				
Créances sur fonds affectés programmes	163 238	847 370		1 010 608
Autres créances	514	160 547	3 249	164 310
PASSIF :				
Dettes sur fonds affectés programmes	122 117	88 742		210 859
Autres dettes	543 280			543 280
COMPTES DE RESULTAT :				
Produits de participations de mise en commun des moyens		268 240		268 240
Fonds versés par les AN ou par la fédération		540 398		540 398
Fonds affectés aux programmes	699 927	2 954 772		3 654 699

5.5.6 Analyse des dons et financements.

DONS ET FINANCEMENTS	2016		2015	
	Milliers de F	%	Milliers de F	%
Dons et legs	3 604	45%	4 603	43%
dont :				
Dons collectés	3 420		4 403	
Parrainages	107		111	
Legs	77		89	
Financements				
dont :	4 333	55%	6 222	57%
Organismes publics	1 518		1 644	
Organismes privés	2 815		4 578	
TOTAL	7 937	100%	10 825	100%

5.5.7 Financements institutionnels affectés.

	2016		2015	
ORGANISMES PUBLICS	1 546 858	36%	1 645 234	26%
ORGANISMES PUBLICS SUISSES	1 514 408	35%	1 615 226	26%
*DEPT. FED.DES AFF. ETRANGERES ET COOPERATION	1 411 811		1 493 601	
Colombie	492 161		32 529	
Corée du Nord	95 709			
Crise Syrienne			727 593	
Libye	140 474		245 466	
Rwanda	522 341		488 013	
Tchad	161 127			
*CANTON DE GENEVE	123 010		121 625	
Afrique de l'est			22 205	
Haïti	95 850			
Rwanda	24 907		86 215	
AN Suisse (frais administratifs)	2 253		13 205	
*Divers	-20 413			
ORGANISMES PUBLICS ETRANGERS	32 450	0.7%	30 008	0.5%
*MAE Norvège	AN Suisse (Réferente technique)	5 098	30 008	
*AUSAID (AUSTRALIE)	AN Suisse (Réferente technique)	27 352		
ORGANISMES PRIVES	2 785 764	64%	4 577 146	74%
ORGANISMES PRIVES SUISSES	2 785 764	64%	4 569 367	73%
*BANQUE CANTONALE DE GENEVE	AN Suisse (Broken days)	30 000		
*CHAINE DU BONHEUR		1 233 958	3 376 542	
Afghanistan		115 477	74 522	
Ethiopie			55 975	
Haïti		121 605	83 732	
Irak			179 216	
Mozambique		73		
Népal		44 217	1 089 178	
Philippines		377 100	1 355 341	
Soudan du Sud		100 678	246 192	
Crise Syrienne		474 808	292 386	
*Fédération internationale de la Croix rouge	Kenya	50 639		
*FIFA	Sénégal		25 578	
*FONDATION ARGIDIUS	Sénégal	209 813	111 528	
*FONDATION DROSOS		511 196	206 101	
	Maghreb	309 155	157 806	
	Moyen Orient	202 041	48 295	
*FONDATION MEDICOR		419 245	257 731	
	Colombie	36 761		
	Haïti	127 540	171 491	
	Sénégal	146 238		
	Ukraine	108 706	86 239	
*FONDATION SYMPHASIS	Indonésie		50 000	
*FONDATION WILSDORF	AN Suisse (Broken days)	40 000		
*GENEVE AEROPORT	AN Suisse (Broken days)	8 500		
*GLOBAL FUND	Afrique de l'Ouest	17 850	45 729	
*GRSP IFRC	Kenya	1 858	43 490	
*LOTIERIE SUISSE ROMANDE	AN Suisse (Broken days)	80 000		
*AUTRES BAILLEURS		182 708	453 373	
	Crise Syrienne	154 942	453 373	
	Kenya	27 766		
*DIVERS	Ajustements	-3	-704	
ORGANISMES PRIVES ETRANGERS			7 779	0.1%
*WELLSPRING ADVISORS	AN Suisse (Référénte technique)		7 779	
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES		4 332 622	6 222 380	100%

5.5.8 Compte d'Emplois - Ressources

Le compte d'Emplois et Ressources est établi à partir de la comptabilité analytique sur base de quatre centres de coûts ou sections :

- Missions sociales
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chaque section analytique du compte d'Emplois et Ressources comprend l'ensemble des charges directement imputables, ainsi que par la masse salariale et les frais généraux correspondants répartis entre ses sections.

Par ailleurs, les coûts engagés dans la prévention et l'éducation au développement en accord avec l'objet associatif, sont intégrés dans « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des dépenses engagées dans le cadre des actions de prévention contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition.

Enfin, conformément à la répartition des charges administratives selon la fondation Zewo, les coûts des journaux de relance sont repris pour 70% dans les missions sociales sous la rubrique information et sensibilisation.

De ce fait, le compte d'Emplois - Ressources se présente de la façon suivante :

- coûts répartis par section analytique, après répartition de la masse salariale et frais généraux,
- produits répartis en fonction de leur origine.

COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOIS	2 016		2 015	
Missions sociales	6 351 237	72%	9 043 628	79%
<i>Financement des programmes</i>	6 192 562	70%	9 043 628	79%
Afghanistan	282 277		120 823	
Afrique de l'Est coordination			22 205	
Afrique de l'Ouest coordination	17 850		45 729	
Bangladesh	2 205		2 555	
Burkina Faso - Niger	51 000			
Cambodge	136 463		157 402	
Colombie	623 922		82 529	
Corée du Nord	95 709			
Ethiopie	30 842		93 985	
Haïti	460 095		567 742	
Indonésie	25 000		90 000	
Irak	274 194		179 216	
Kenya	80 263		43 490	
Laos	183 240		125 000	
Libye	140 474		245 466	
Magherb	384 155		157 806	
Mali	150 000			
Moyen Orient	202 041		148 295	
Mozambique	2 133		4 020	
Népal	85 332		1 157 038	
Philippines	377 100		1 360 726	
Rwanda	572 248		722 013	
Sénégal	356 051		137 106	
Sierra Leone / Liberia	40 198		45 255	
Soudan du Sud	200 678		255 242	
Crise Syrienne	506 646		2 341 352	
Tchad	161 127			
Ukraine	108 706		86 239	
Divers exercices précédents	-20 416		-704	
Dotation fondation HI			50 000	
Sensibilisation et information	64 729		76 065	
Ressources humaines expatriés	356 249		493 009	
Gestion du secteur	242 053		234 024	
<i>Campagne contre les mines et les BASM</i>	158 675	2%		
Sensibilisation Mines et BASM	158 675			
Recherche des fonds	1 641 084	19%	1 621 944	14%
Prospection et fidélisation	1 379 821		1 432 243	
Autres opérations	149 154		90 174	
Gestion des donateurs	112 109		99 527	
Communication	324 900	4%	322 564	3%
Manifestations	14 889		16 585	
Relations publiques	15 449		9 118	
Autres frais d'information	294 562		296 861	
Services généraux	450 894	5%	449 055	4%
Frais de personnel	392 826		365 394	
Frais généraux	58 068		83 661	
TOTAL DES EMPLOIS	8 768 115	100%	11 437 191	100%
RESULTAT	0			
TOTAL GENERAL	8 768 115		11 437 191	

COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

RESSOURCES	2 016	2 015
Fonds institutionnels affectés:	4 332 622 49%	6 222 380 54%
Canton de Genève	123 010	121 624
Département fédéral des Affaires Etrangères et Coopération	1 411 811	1 493 601
Ministère des affaires étrangères Norvège	5 098	30 008
Chaîne du Bonheur	1 233 958	3 376 542
FIFA		25 578
Fondation Argidius	209 813	111 528
Fondation Drosos	511 196	206 101
Fondation Lady Michelham		
Fondation Medicor	419 245	257 731
Fondation Symphasis		50 000
Global Fund	17 850	45 729
GRSP	1 858	43 490
Wellspring Advisors		7 779
Divers bailleurs	398 783	452 669
Collecte des dons	3 604 212 41%	4 603 124 40%
Autres ressources:	831 281 9%	611 687 5%
Contribution de la fédération Handicap International	540 398	222 480
Refacturation à la fédération	268 240	270 529
Cotisations des membres	413	374
Produits financiers	18 406	77 786
Autres produits d'exploitation	3 824	40 518
TOTAL DES RESSOURCES	8 768 115 100%	11 437 191 100%

5.5.9 Produits exceptionnels

Comptes	2016	2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion :		23 356
Financements d'un projet 2013 et 2014		23 356
TOTAL		23 356

6 RAPPORT DE PERFORMANCE

6.1 Faits marquants de l'exercice.

- Le résultat annuel global baisse de 23% et passe de 11'437'191 à 8'768'115.
- Les financements bailleurs accusent une forte baisse de 1'889'757 (-30%), et la collecte de 998'911 (-22%).

Le fléchissement de la collecte s'explique par le fait des dons spontanés importants différents d'années en année, ce qui peut avoir un impact important comme en 2016. Concernant les financements institutionnels, il faudra considérer le résultat du réseau fédéral de Handicap International, car en plus des financements institutionnels d'origine suisse dont bénéficie l'association nationale suisse, la Fédération Handicap International bénéficie également des financements institutionnels d'origine suisse.

6.2 Les buts de l'organisation.

1. L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue. L'action de la Fédération s'adresse :

- aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est :

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise:

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs;
- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2. Elle a notamment pour but, en Suisse, de :

- mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération
- développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public
- porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral.

3. En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

6.3 Organes dirigeants et durée de leur mandat.

L'association est dirigée par le Conseil d'administration, composé d'au moins cinq membres fondateurs ou actifs. Le bureau du Conseil d'administration se compose :

- du Président
- du Secrétaire
- du Trésorier.

Le Conseil d'administration répartit lui-même ces fonctions entre ses membres. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans.

Dans le cas où il y aurait plus d'un tiers de vacance simultanée au Conseil d'administration, ce dernier convoque une Assemblée Générale pour procéder, sans retard, aux remplacements nécessaires. Le mandat des remplaçants prend fin à l'expiration de la période pour laquelle leurs prédécesseurs avaient été élus. Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Les frais de déplacement pour assister aux réunions du conseil sont remboursés uniquement à ceux qui en font la demande.

6.4 Les personnes responsables de la gestion.

Directrice: Petra Schroeter

Responsable des programmes : Laurence Boymond

Responsable de la communication et recherche de fonds : Claudio Solazzo

Responsable de l'administration : Désiré Habiyambere

6.5 Liens avec les organisations liées.

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération. Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International – Association nationale suisse dispose de cinq représentants au niveau de l'AG fédérale. Un membre du Conseil d'Administration de l'association est membre du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

6.6 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).
- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.
- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.
- **Insertion** : Insertion professionnelle: microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale: vie familiale et communautaire. Éducation inclusive - formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous. Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.
- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à l'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps. Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.
- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs – gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.